

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 4 février 2019 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

M. Gilles Richard, maire suppléant
Mme Julie Paiement, conseillère
M. Jacques Rodgers, conseiller
Mme Audrey Robitaille, conseillère
M. Éric Bélanger, conseiller

Absence motivée :

Mme Jocelyne Lyrette, mairesse
Mme Christiane Cyr, conseillère

M. Gilles Richard, maire suppléant, agit comme président de la séance.
M. Jean-Marie Gauthier, directeur général, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Quelques citoyens (4) assistent à la rencontre.

Ouverture de la séance ordinaire

Le maire suppléant, **Gilles Richard**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19h00 heures.

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 000-01** Ouverture de la séance ordinaire
- 000-02** Adoption de l'ordre du jour
- 000-03** PÉRIODE DE QUESTIONS

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 **Conseil et personnel municipaux**

- 110-01** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019

130 **Gestion financière et administrative**

- 130-01 Présentation et adoption des comptes payés de janvier 2019
- 130-02 Présentation et adoption des comptes dus de janvier 2019
- 130-03 Présentation et adoption des salaires payés de janvier 2019

- 130-04 Employée #276
- 130-05 Reconduction – Offre de services Deveau
- 130-06 Soirée du 22 mars
- 130-07 Annulation de la résolution 0-140119-011

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

200-01

300 - TRANSPORT

- 300-01 Achat d'un tamis (reporté)
- 300-02 Engagement d'un professionnel en structure

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

400-01 Collecte des volumineux (reporté-demande de prix)

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

700-01 Fondation J.C Branchaud – Demande de subvention

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 –Levée de la séance

O-040219-026 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le maire suppléant, Gilles Richard demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTION

Deux question furent posées :

1. M. Duperron veut des informations sur le chemin Sandra/Lafrance
2. M. Quévillon demande le statut de Benoît Chartrand.

O-040219-027 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

Le maire suppléant, Gilles Richard demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-040219-028 Présentation et adoption des comptes payés de janvier 2019

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes payés de janvier 2019 soient adoptés, au montant de 85 395.99\$

Le maire suppléant, Gilles Richard demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-040219- 029 Présentation et adoption des comptes à payer de janvier 2019

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que les comptes dus de janvier 2019 soient adoptés, au montant de 20 303.49\$

Le maire suppléant, Gilles Richard demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-040219-030 Présentation et adoption des salaires payés de janvier 2019

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les salaires payés de janvier 2019 soient adoptés, au montant de **56 199.52\$**.

Le maire suppléant, Gille Richard demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-040219-031 Fin d'affectation – Employée #076

CONSIDÉRANT QUE l'employée #276 a été embauchée afin d'effectuer un remplacement temporaire ;

CONSIDÉRANT QUE suite à un affichage de poste selon les normes de la convention, le poste sera comblé par une employée à l'interne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que la fin d'affectation de l'employée # 276 est fixée au 28 février prochain.

Le maire suppléant Gilles Richard demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-040219-032 Renouvellement de contrat services juridiques

ATTENDU QUE la résolution # O-050617-160 attribue un contrat de deux (2) ans à la firme Deveau pour des services juridiques ;

ATTENDU QUE le conseil de Grand-Remous est entièrement satisfait des services rendus par cette firme ;

ATTENDU QUE la firme Deveau a fait parvenir une offre de services pour le renouvellement de l'entente pour les années 2019-2020 et 2020-2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'autoriser la direction générale à renouveler le contrat avec une firme Deveau, aux conditions énumérées dans leur offre de services du 21 janvier 2019.

Le maire suppléant, Gilles Richard demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adopté à l'unanimité

O-040219-033 Bien-Cuit - Chantal Lamarche

ATTENDU QUE La chambre de Commerce VG organise un Bien-Cuit en l'honneur de la préfète Chantal Lamarche le 22 mars prochain ;

ATTENDU QU'UN repas "Saucisses – Moules et Frites" sera servi à cette occasion au coût de 85\$, taxes et pourboire inclus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que la municipalité de Grand-Remous participe à l'achat d'un (1) billet pour cette soirée

Le maire suppléant, Gilles Richard demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

O-040219-034 Annulation de la résolution 0-140119-011

ATTENDU QUE dans le processus de préparation du budget 2019, les élus ont analysé les postes de dépenses potentiels à une réduction ;

ATTENDU QUE la dépense pour les frais de vérification externe a été ciblée durant ce processus ;

ATTENDU QUE des offres de services seraient demandées afin de tenter de recevoir le meilleur prix possible de la part des firmes de comptables CPA ;

ATTENDU QUE même si la loi nous permet de donner un contrat de gré à gré si ce contrat est moindre que 25,000\$, le conseil désirait inviter quelques firmes externes ;

ATTENDU QUE le directeur général a demandé à quelques firmes de Mont-Laurier, Maniwaki et Chelsea de nous soumettre un prix ;

ATTENDU QUE ces demandes de prix ne constituaient pas en principe une ``Demande de soumission sur invitation`` tel qu'exigé par la loi si la dépense est supérieure à 25,000\$, et qu'aucune date fixée de terminaison était identifiée ;

ATTENDU QU'une des offres reçues n'était pas identifiées par une firme comptable généralement reconnue, et que cette même offre de service n'était pas signée par aucune personne autorisée ;

EN CONSÉQUENCE, et pour ces motifs, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que la résolution # 0-140119-011 soit totalement abrogée et sans conséquences.

Le maire suppléant, Gilles Richard demande si les membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

LE POINT 300-01 EST REPORTÉ

O-040219-035 Engagement d'un professionnel en structure

ATTENDU QUE le conseil désire présenter une demande de subvention dans le cadre du programme RECIM pour la construction d'un garage municipal ;

ATTENDU QUE lors de la présentation de la demande de soumission, il faut inclure les plans et devis, ainsi que le montant total du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu de mandater la direction générale d'embaucher les services d'un professionnel afin de préparer les plans et devis nécessaires au lancement des soumissions.

Le maire suppléant, Gilles Richard demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

LE POINT 400-01 EST REPORTÉ – DEMANDE DE PRIX

O-040219-036 Demande de subvention – Fondation J.C. Branchaud

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire reconduire le projet pour la construction du terrain de tennis ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de subvention a été acheminée à la MRCVG pour une somme de 48 000\$ dans le cadre du Programme Politique de soutien aux projets structurants ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est disposée à investir une somme de 15 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu de demander une aide financière de l'ordre de 7 000\$ à la Fondation J.C. Branchaud dans le cadre du tournoi de golf en juin 2019.

Le maire suppléant, Gilles Richard demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Périodes de questions

Aucune question

O-040219-037 Levée de la séance

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 19h27 précis.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Richard
Maire suppléant

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Je, Gilles Richard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.